

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2025

LISTE DES DELIBERATIONS

Les règles de publicité des actes des collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale ont été modifiées par l'Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 et le Décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021.

L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions est prévue le 1er juillet 2022, à l'exception de certaines dispositions relatives aux actes d'urbanisme.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de membres présents : 29
Nombre d'excusés avec pouvoir : 4
Absent : 0
Secrétaire de séance : Isabelle BERTHELOT

Délibération du conseil municipal n°DCM-2025-067 : ZAC du Triangle des Canaux - Compte-rendu annuel d'activité 2024 établi par NOVIM.

Approuvée par 27 voix pour, 0 voix contre, 6 abstentions.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2025-068 : Convention de participation des constructeurs en ZAC - Ville de Riorges - Monsieur et Madame TALEB.

Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2025-069 : Information du Conseil municipal en matière de Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)..

Le conseil municipal prend acte.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2025-070 : Bilan des acquisitions et cessions immobilières - Année 2024.

Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2025-071 : Convention de partenariat portant sur la délégation de gestion de l'usage pêche de l'étang du Combray à Riorges à conclure avec l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) "Roanne et Région"

Approbation.

Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2025-072 : Convention de simplification des démarches préalables aux interventions dans les Espaces Boisés Classés de la Ville de Riorges par Roannaise de l'Eau au titre de la compétence GEMAPI -

Approbation.

Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2025-073 : Décisions municipales prises par le maire depuis la convocation à la séance du 21 mai 2025 en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal prend acte.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2025-074 : Roannais Agglomération - Présentation du rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes

Le conseil municipal prend acte.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2025-075 : Election du président de séance pour le vote des comptes financiers uniques de 2024.

Approuvée à l'unanimité.

Le maire se retire pour le vote CFU 2024 budget général et budget Centre de santé Municipal

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de membres présents : 28 Nombre d'excusés avec pouvoir : 4 Absent : 1 Secrétaire de séance : Isabelle BERTHELOT

Délibération du conseil municipal n°DCM-2025-076 : Vote du Compte Financier Unique 2024 du budget général.

Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2025-077 : Vote du Compte Financier Unique 2024 du budget du Centre de Santé Municipal.

Approuvée par 26 voix pour, 0 voix contre, 6 abstentions.

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de membres présents : 29 Nombre d'excusés avec pouvoir : 4 Absent : 0 Secrétaire de séance : Isabelle BERTHELOT

Délibération du conseil municipal n°DCM-2025-078 : Gestion budgétaire 2024 - Budget général - Affectation du résultat de l'exercice.

Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2025-079 : Gestion budgétaire 2024 - Budget du centre de santé municipal - Affectation du résultat de l'exercice

Approuvée par 27 voix pour, 0 voix contre, 6 abstentions.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2025-080 : Gestion budgétaire 2025 Budget général : Approbation d'une décision modificative n°1

Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2025-081 : Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du dispositif "sécuriser ma commune par l'acquisition et l'installation d'équipements adaptés" - Dispositif anti-intrusion Ecole du bourg

Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2025-082 : Tarifs de la saison culturelle et des affaires scolaires Catalogue à compter du 1er août 2025 - Approbation

Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2025-083 : Don en numéraire de l'association "Unis pour Emmy" pour la participation au financement du jeu inclusif implanté au Parc Beaulieu.

Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2025-084 : Convention de travaux et droits de servitude consentie à ENEDIS pour accéder aux ouvrages électriques sur les parcelles BE 0393 et BE 0112, sises 371 et 385 rue Aristide Briand - Approbation.
Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2025-085 : Défense extérieure contre l'incendie (DECI) - Convention de prestations de service pour le contrôle et l'entretien des points d'eau incendie (PEI) à passer entre Roannaise de l'Eau et la commune de Riorges - Approbation.
Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2025-086 : Projet Educatif Local - Autorisation donnée au Maire de signer des conventions avec différentes structures prestataires de services pour l'accueil de loisirs périscolaire.
Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2025-087 : Projet Educatif Local - Autorisation donnée au Maire de signer des conventions avec différentes structures prestataires de services pour intervenir en temps scolaire.
Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2025-088 : Approbation de conventions de mise à disposition de personnel à passer avec différentes structures dans le cadre de l'encadrement des temps méridiens.
Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2025-089 : Projet Educatif Local - Autorisation donnée au Maire de signer une convention avec l'Education Nationale pour l'organisation d'activités physiques et sportives à l'école impliquant des intervenants extérieurs rémunérés.
Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2025-090 : Restauration scolaire - Convention de réciprocité avec les villes de Roanne, Mably et Le Coteau - Révision du prix de revient des repas.
Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2025-091 : Les Mardi(s) du Grand Marais - Avenant à la coproduction de la surprise party de décembre 2024 - Bilan financier
Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2025-092 : Adhésion de la ville de Riorges a l'association Ainin - Artists in Nature International Network.
Approuvée à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal n°DCM-2025-093 : Information sur la saison culturelle 2025 - 2026.
Le conseil municipal prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN

A blue ink signature of Jean-Luc Chervin, consisting of a large, stylized loop at the top and a long, horizontal stroke at the bottom.